

## COMPTE RENDU SEANCE PRECEDENTE

L'an deux mille dix-huit, le 6 du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Symphorien s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Guy DUPIOL.

**PRESENTS :** MM. DUPIOL, Maire, HARRIBEY, BEZIADE, DULUC, DAUDON, LEGLISE, BROUSTET, MOLIA,

MMES DUPIOL, DURROS, GALISSAIRES, DUPART, ROUSSELET, PUJO

**ABSENTS :** Mme PANCALDI procuration à Mme GALISSAIRES  
Mme ARDOUIN procuration à Mr Jean-Olivier MOLIA  
Mme DOZ procuration à Mme ROUSSELET  
Mr LARRUE procuration à Mr DUPIOL  
Mr VIGNEAU procuration à Mme DURROS

<b>Nombre de conseillers en exercice :</b>	<b>19</b>
<b>Nombre de conseillers présents :</b>	<b>14</b>
<b>Pour</b>	<b>14 + 5</b>

Le secrétaire de séance est Mme Martine GALISSAIRES

### COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

- Approuvé à l'unanimité

### OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – COMMUNE

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le compte administratif du budget de la commune pour l'exercice 2017.

Le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

- 540 981 € 83 en excédent de fonctionnement
- 835 140 € 81 en déficit d'investissement

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'approuver le compte administratif tel qu'il est présenté

### OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ETABLI PAR LE TRESOR PUBLIC CONCERNANT LE BUDGET 2017 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les services du Trésor Public de Belin Béliet nous ont adressé le compte de gestion 2017 du budget de la commune.

Monsieur le Maire précise que ce compte de gestion est identique au compte administratif 2017 du budget de la commune réalisé par le service comptabilité de la commune.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'approuver le compte de gestion 2017 du budget de la commune

**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2018 COMMUNE**

Le budget primitif 2018 de la commune s'équilibre en dépenses et en recettes à un montant de 3 186 023 € dont 1 494 859 € pour le programme d'investissement.

**OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2018 – COMMUNE**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, le Conseil municipal décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du budget de la commune comme suit :

**RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER**

Résultat de l'exercice	excédent	447 591 € 83
Résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent	93 390 €
Résultat de clôture à affecter	excédent	540 981 € 83

**BESOIN REEL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Résultat de clôture	excédent	794 359 € 38
Reste à réaliser dépenses		245 000 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent	40 781 € 43
Résultat comptable cumulé	excédent	835 140 € 81

**TRANSCRIPTION BUDGETAIRE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT**

Section d'Investissement excédent reporté (résultat de clôture)	835 140 € 81
Section d'Investissement recettes réserves 1068	400 000 €
Section de fonctionnement excédent reporté 002	140 981 € 83

## **OBJET : TAXES LOCALES : FIXATION DES TAUX POUR 2018**

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de fixer les taux d'imposition des taxes locales pour l'exercice 2018 de la manière suivante :

-Taxe d'habitation	7.99 %
- Taxe foncière sur prop. bâties	11.70 %
- Taxe foncière sur prop. non bâties	23.70 %

Il n'y aura donc pas d'augmentation de la part communale des impôts locaux pour l'exercice 2018.

## **OBJET : DOSSIER DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA GIRONDE POUR LA REALISATION D'UNE VOIE VERTE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il a été inscrit sur le programme 2018 d'investissement la réalisation d'une voie verte entre le carrefour du boulevard de la gare et de l'avenue des mûriers et l'allée des bruyères.

Cette voie verte permettra de sécuriser la circulation des piétons et des cyclistes le long de la RD 220 E3.

Monsieur le Maire précise que le Conseil Départemental de la Gironde peut apporter une subvention de 25 % pour le financement de ce projet.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention auprès du Département de la Gironde pour la réalisation d'une voie verte

- D'approuver le plan de financement suivant :

Montant des travaux

219 622 € 50 H.T. soit 263 547 € TTC

Financés par

Conseil Départemental de la Gironde 25 % X CRD : 65 886 € 75

Autofinancement : 197 660 € 25

## **OBJET : ACHAT D UN TERRAIN A Mr ET Mme VANDENBERGHE**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal qu'il a été inscrit sur le programme d'investissement 2018 l'achat d'une parcelle appartenant à Mr et Mme Luc VANDENBERGHE au montant de 127 127 €

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de la parcelle cadastrée section AC n° 9 située au lieu-dit Les Rossigneux Nord pour une superficie de 19 435 M2

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'acheter une parcelle à Mr et Mme VANDENBERGHE d'une superficie de 19 435 M2 au prix de 127 127 €
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la rédaction de l'acte
- D'autoriser Madame Martine GALISSAIRES, Adjointe au Maire, à signer tous les actes afférant à cet achat y compris l'acte de cession en la forme administrative.

**OBJET : AVIS SUR LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL REALISE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD GIRONDE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Sud Gironde a commencé en partenariat avec la Communauté de Communes du Bazadais l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Monsieur le Maire précise que la première étape dans la rédaction de ce document est la réalisation d'un diagnostic territorial.

Monsieur le Maire souligne que ce diagnostic territorial a été présenté aux citoyens lors de 4 réunions publiques organisées sur le territoire de la CDC.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- De donner un avis favorable au diagnostic territorial porté par la Communauté de Communes du Sud Gironde dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

**OBJET : MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL MUNICIPAL A L'ASSOCIATION PILATES BIEN ETRE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été saisi d'une demande par l'association PILATES BIEN ETRE pour organiser deux fois par semaine un cours de Gymnastique douce.

Monsieur le Maire précise qu'il est possible de mettre à disposition de cette association, la salle située dans l'ancienne mairie et ce en accord avec l'Association Modern' Jazz qui occupe également cette salle.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'utilisation de la salle de danse avec l'association PILATES BIEN ETRE
- De fixer le tarif de location à la somme de 72 € par an

**OBJET : DOSSIER DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS LEADER POUR LA REALISATION  
D'UNE VOIE VERTE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il a été inscrit sur le programme 2018 d'investissement la réalisation d'une voie verte entre le carrefour du boulevard de la gare et de l'avenue des mûriers et l'allée des bruyères.

Cette voie verte permettra d'une part de faire le bouclage entre la piste cyclable existante sur le territoire de la Gironde et la future piste cyclable sur le département des Landes (Mont de Marsan) et d'autre part de réaliser un circuit entre les différents lieux où se situent les œuvres de la Forêt d'Art Contemporain (Chalet François MAURIAC, Commune de SORE)

Monsieur le Maire précise que l'EUROPE peut apporter une subvention de 50 % pour le financement de ce projet (fiche action 3.2. création itinérance douce)

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention auprès de l'EUROPE (fonds Leader) pour la réalisation d'une voie verte
- D'approuver le plan de financement suivant :

Montant des travaux	219 622 € 50 H.T. soit 263 547 € TTC
Financés par	
Conseil Départemental de la Gironde 25 % X CRD soit 30 % :	65 886 € 75
EUROPE (LEADER) 50 %	109 811 € 25
Autofinancement :	87 849 €

## INFORMATIONS DIVERSES

### 1°) POINT SUR LES TRAVAUX

- Travaux aménagement sécurité (Intermarché)
- Travaux passerelle

### 2°) PLAN LOCAL D'URBANISME

- L'enquête publique s'est terminée le 06 avril à 17 heures
- Le Jeudi 15 mars à 14 heures une réunion a eu lieu avec Mme VANEL DULUC et Mr AIROLDI, en mairie pour préparer les réponses aux Personnes publiques associées
- Le 13 Avril à 10 heures, le commissaire enquêteur présentera son premier rapport sur le déroulement de l'enquête publique (Mme DURROS)

### 4°) DROIT A LOUER

Procédure :

- délimitation de la zone concernée
- délibération de la CDC
- Droit à louer opposable aux tiers 6 mois après la publication de la délibération

Information des propriétaires qui devront déposer un cerfa en mairie pour avoir une autorisation à signer leur bail de location. Possibilité de visite du logement.

### 5°) ATELIERS CHEMINS DE FER

Réunion le 16 mai à 15 heures en mairie avec le Conseil départemental (Mr DESGARETS, THOMAS)

Le 6/04/2018  
F. Galissaire